40 jours de Produits Locaux

**REGLEMENT 2022**

A l’heure où les consommateurs demandent des **produits de qualité et de proximité**, la Ville de Waremme réitère son action « 40 jours de Produits Locaux » dont le but est de mettre en valeur les produits locaux proposés dans notre commune*.*

**Qu’est-ce qu’un produit local ?**

Il n’existe pas de définition précise de produit local, mais prenant en considération les enjeux environnementaux et économiques, le concours s’est fixé comme objectif de faire connaître les produits locaux - non et alimentaires - vendus à Waremme, produits dans notre localité ou dans un rayon approximatif de 50 km.

**Comment participer ?**

1. Du 6 mai au 15 juin, **faites vos achats** ou **consommez** des produits locaux à WAREMME : commerçants, producteurs, associations, restaurants, cafés, etc.
2. **Prenez un selfie** avec vos achats, si possible chez votre commerçant-producteur-restaurateur waremmien .
3. Postez la photo sur le **groupe FB « Produits Locaux à Waremme** » ou sur **Instagram** **#adlwaremme** en identifiant le nom de l’enseigne waremmienne proposant le produit mis à l’honneur.

**ATTENTION**

* Seuls les achats et la consommation de produits locaux à WAREMME avec l’inscription de coordonnées complètes de la personne seront pris en compte pour le tirage au sort des gagnants.
* Si le produit n’est pas clairement identifié comme local sur la photo, merci de la commenter par une petite explication sur l’origine du produit.
* Ne seront pas acceptées pour le tirage au sort les photos de produits dont l’origine ne peut être identifiée.

Vous n’êtes pas adepte des réseaux sociaux ? Demandez à votre commerçant participant de prendre la photo et de nous la transmettre par mail (adl@waremme.be) avec vos coordonnées complètes : nom, prénom, gsm.

**Tirage au sort et prix**

5 gagnants seront tirés au sort à la fin de l’action.

A gagner

* 1 bon d’une valeur de 100 Eur dans la liste des Horeca participants
* 1 bon d’une valeur de 50 Eur dans la liste des Horeca participants
* 1 panier garni de produits locaux
* 2X 2 places de cinéma au cinéma « Les Variétés »

Chaque participant ne peut gagner qu’une seule fois. Il ne sera attribué qu’un seul panier par famille habitant sous le même toit. Tout mineur doit obtenir l’accord de son tuteur légal pour participer aux concours.

Le tirage au sort aura lieu le 20 juin 2022.

Nous comptons sur vous pour jouer le jeu. Soyez nombreux !

***Utilisation des coordonnées des participants***

*Les données personnelles fournies par les participants ne servent qu’à l’organisation du présent concours.*

*Elles sont conservées jusqu’à la date de clôture**de remise des lots aux gagnants.*

**Une initiative de l’Agence de Développement Local et de l’Echevin du Commerce Local**